

## CONDITIONS GENERALES

### AGRÉMENT

Les stages organisés par l'URIOPSS peuvent être pris en charge par les Opérateurs de compétences (OPCO). Depuis le 7 décembre 2020, l'Uriopss Nouvelle-Aquitaine est certifiée Qualiopi. N° d'organisme formateur : 75331165233- SIRET : 84809721800038.

### DURÉE DES JOURS DE FORMATION

7 heures par jour : de 9 h à 17 h (accueil à partir de 8 h 45).

### INSCRIPTIONS

Nous vous remercions de vous inscrire au plus tard un mois avant le début du stage. Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure de leurs arrivées. Celles reçues au-delà de la date limite peuvent être mises sur liste d'attente ou reportées, avec l'accord des intéressés, à une session ultérieure. La convention de formation et la facture sont envoyées en retour. Quelques jours avant le début de la session, les établissements reçoivent pour leur stagiaire, une convocation précisant le lieu, les horaires et les renseignements pratiques.

### REGLEMENT

**L'inscription à la formation est effective uniquement à réception de son règlement.**

L'établissement doit obligatoirement préciser sur le bulletin d'inscription de la prise en charge de l'action de formation par son Opérateur de compétences (OPCO). Les prix indiqués sont exonérés de TVA au titre de l'article 261.7-1°b du CGI et s'entendent pour l'année civile. Certains stages peuvent avoir un coût plus élevé en raison de groupes restreints de stagiaires, de location de salle équipée, de co-animation...

### DÉJEUNERS

Il est possible de prendre les déjeuners à proximité du lieu du stage. Le cas échéant, il convient de le mentionner dans le bulletin d'inscription. Le stagiaire règle lui-même son repas.

### HÉBERGEMENT

L'URIOPSS peut vous adresser une liste d'hôtels. Ces frais sont à régler par vos soins.

### ANNULATION DU STAGE

La réalisation d'un stage reste soumise à un nombre minimum d'inscriptions. Dans le cas où le minimum d'inscriptions requis pour raisons pédagogiques n'est pas atteint, le stage pourra être annulé ou repoussé ultérieurement.

### DÉSISTEMENT

En cas d'annulation de votre part, l'URIOPSS se réserve le droit de retenir 20 % du montant du coût du stage. En cas de désistement dans les 5 jours précédant le stage ou le jour du stage, l'intégralité du prix du stage sera retenue.